

(1 copie de ce rapport
ds. dossier I.USA-7740.)

5 JUIN 52

RAPPORT

sur la réunion au sujet de la
Commission de surveillance des Nations Neutres
pour l'armistice en Corée
(Neutral Nations Supervisory Commission (NNSC))

1. Cette réunion proposée par le Département d'Etat des Etats-Unis et par le Commandement des troupes des Nations Unies en Corée, a eu lieu du 16 au 29 mai 1952 à Washington. Elle n'a eu qu'un caractère d'information; elle n'a engagé aucun des pays participants et n'était destinée qu'à connaître de façon plus précise les conditions dans lesquelles la Commission de surveillance des Nations Neutres (NNSC) serait appelée, éventuellement, à remplir sa mission en Corée. Il n'a pas fallu moins de 15 séances communes et 3 réunions entre neutres pour passer en revue les problèmes que posent la mise sur pied et le travail de cette Commission de surveillance.

2. Participants

A la première séance (16 mai)

Etats-Unis

Département d'Etat:

Mr. JOHNSON, chargé des Affaires d'Extrême-Orient
Mr. EMMONS, chargé des Affaires de Corée.

Département de la Défense:

Colonel CAIRNS, USAF, délégué du Commandant des troupes des Nations Unies, venu de Tokio;

Major DWAN, ARMY, représentant du Général Jenkins, Sous-chef d'Etat-Major pour les opérations.

./.



Norvège:

Mr. AARS, Premier secrétaire à l'Ambassade de Norvège;
Major SCHULTZ, Attaché militaire à Washington.

Suède :

Mr. BAGGE, Ministre plénipotentiaire, conseiller à l'Ambassade de Suède;
Mr. MOHN, Délégué occasionnel du Ministère des Affaires Etrangères de Suède pour les missions internationales. Mr. Mohn a déjà participé à la Commission d'armistice en Palestine et à la surveillance des élections en Grèce;
Colonel INGVARSON, Délégué militaire, venu de Suède;
Major WESTIN, Attaché militaire adjoint à Washington.

Suisse :

Mr. BOISSIER, Conseiller de Légation;
Colonel de BREMOND, Attaché militaire et de l'air;
Major MORIER, Attaché militaire et de l'air adhoïnt.

Aux autres séances

Mr. EMMONS, du Département d'Etat;
Colonel CAIRNS, USAF.

Les représentants des pays neutres et, pendant quelques séances, Mr. SEWARD, Délégué des Nations Unies, spécialiste des commissions internationales.

3. La mission qui incombera à la NNSC est fixée dans la Convention d'Armistice (annexe No 1) toujours en discussion à Pan-Mun-Jom. C'est donc en étudiant article par article ce document que nous avons pu déterminer quels seraient le statut, les responsabilités et les moyens de cette commission. Il faut souligner d'emblée que contrairement aux autres missions

d'armistice qui ont été organisées par l'ONU depuis la fin de la guerre (Palestine, Grèce, Pakistan), la Commission de Corée ne pourra s'appuyer que sur la bonne volonté des deux partis puisqu'aucune autorité supranationale ne sera là pour la soutenir, l'ONU étant cette fois-ci acteur et non pas arbitre.

Au point de vue géographique, comme au point de vue des contrôles, la Convention d'armistice fait deux parts bien distinctes; elle établit une zone démilitarisée qui sera contrôlée conjointement par des représentants des deux belligérants (Military Armistice Commission, MAC) et elle charge les neutres de surveiller le reste du pays qui continuera à être sous le contrôle militaire de chacun des adversaires.

Si pour la zone démilitarisée des conditions efficaces de contrôle semblent avoir été créées, il n'en est pas de même pour la Corée du Sud ou la Corée du Nord où les neutres seront engagés. En effet, l'activité de la NNSC et de ses équipes fixes (Teams) est limitée à cinq ports d'entrée de chaque côté dans lesquels elle doit contrôler les mouvements du personnel et du matériel de guerre pour s'assurer que la balance des forces reste inchangée pendant l'armistice. En dehors de ces zones très étroites, la Military Armistice Commission peut demander l'inspection des neutres et engager les équipes mobiles, mais même dans le cas le plus favorable, ces observations n'auront qu'un caractère absolument symbolique.

De plus la NNSC n'a aucun pouvoir réel pour déterminer s'il y a eu violation de la Convention d'armistice; elle ne peut agir comme médiatrice ni négocier avec les partis. Son rôle se borne strictement à observer et à faire rapport au MAC. Elle n'est pas indépendante et agit seulement en tant qu'instrument de la Military Armistice Commission.

A ce point de vue, les mots de "neutral" et de "supervisory" qui apparaissent dans le titre de la Commission peuvent conduire à des erreurs d'interprétation graves, spécialement vis-à-vis d'une opinion publique mondiale pour laquelle le terme de "Commission de surveillance des neutres" a eu jusqu'ici une toute autre signification.

Si la Commission est mise sur pied, il sera je crois de toute importance de souligner très clairement les conditions particulières dans lesquelles les neutres ont accepté de mettre à disposition leurs bons offices en Corée et de faire ressortir qu'ils n'ont cette fois-ci aucune responsabilité quant au fonctionnement de l'armistice et que leur indépendance est des plus restreinte. Sans ces précautions la notion de neutralité risquera fort d'être une fois de plus démonétisée.

Le rôle quelque peu ancillaire de la NNSC est encore souligné par son organisation qui est calquée sur celle de la MAC et où les neutres nommés par chaque parti sont nettement séparés. La NNSC ne pourra jouer son rôle que si les deux adversaires sont bien déterminés à faire preuve d'une complète bonne foi, car chaque désaccord qui se manifesterait au sein du MAC paralyserait le fonctionnement de

- 5 -

la NNSC. L'étude de la Convention d'armistice semble indiquer que la formation d'une Commission neutre n'a été proposée que pour rendre la Convention d'armistice acceptable pour les deux partis, mais que son rôle risque bien de n'être que symbolique.

Nous avons présenté nos observations dans un "Memorandum on the NNSC and its Inspection Teams under the Draft Agreement of 28 April 52 for an Armistice in Korea" (voir annexe No. 2.).

Ce memorandum a seulement pour but de souligner la position exacte de la NNSC telle qu'elle ressort du projet de Convention d'armistice. Il est des plus improbable que des améliorations puissent être apportées, car cela remettrait en discussion tout ce qui a été péniblement acquis jusqu'à présent à Pan-Mun-Jom.

4. Organisation de la "Neutral Nations Supervisory Commission" (NNSC)

La composition, les fonctions et responsabilités de la NNSC sont définies aux articles 36 à 50 du projet de la Convention d'armistice (annexe No. 1.). Nos observations ont été consignées aux pages 8 à 11 de l'annexe No. 2.

Dans le projet d'organisation de la NNSC que nous avons proposé et discuté avec les Américains (annexe No. 3.), nous avons cherché à réduire au minimum le personnel à fournir par les neutres, à éviter la distinction trop marquée qui était faite entre les pays proposés par l'un et l'autre parti et à assouplir l'organisation interne de la Commission qui était schématique à l'extrême.

./.

a) Personnel

Le paragraphe 37 de la Convention d'armistice prévoit que les membres de la Commission peuvent appartenir ("may be from") aux forces armées des nations neutres. Cela permet d'y inclure des civils aux différents échelons, et cette disposition sera précieuse pour obtenir des interprètes ou du personnel auxiliaire, radiotélégraphistes, téléphonistes ou mécaniciens.

D'autre part, nous avons demandé de ne pas fixer pour tous les postes un grade déterminé, afin d'être plus libre dans le choix des personnes qui, dans le cas particulier, a plus d'importance que leur rang militaire.

Le tableau ci-dessous mentionne le personnel qui serait à fournir par les 4 pays neutres, Tchécoslovaquie, Pologne, Suède et Suisse :

4 officiers ayant le rang de brigadier qui fonctionneraient comme chefs de missions;

7 colonels, dont 4 seraient les remplaçants des brigadiers, l'un d'entre eux pourrait fonctionner comme "Chief Secretary", tandis que les 3 autres occuperaient les postes de chef des opérations, chef du quartier-général, et chef des services administratifs;

84 lt.colonels ou majors; 80 d'entre eux feraient partie des équipes fixes et mobiles;

14 capitaines parmi lesquels il faudrait trouver 2 médecins, 2 officiers de la justice militaire, 1 quartier-maître et 2 interprètes;

9 officiers subalternes;

13 sous-officiers;

116 soldats;

36 interprètes;

19 secrétaires.

302 Total du personnel neutre;

60 réserve d'environ 20 %

362 Total général.

La part à fournir par la Suisse serait de :

- 1 Brigadier, chef de mission;
- 2 Colonels;
- 25 Lt. colonels ou majors;
- 4-5 Capitaines;
- 4 Officiers subalternes;
- 4-5 Sous-officiers;
- 36 Soldats;
- 11-12 Interprètes;
- 5-6 Secrétaires.

environ 40 officiers.

Ces chiffres comprennent la réserve de 20 %.

Si la Suisse a des difficultés à fournir des capitaines et des officiers subalternes, elle pourrait les remplacer par des majors.

Parmi les soldats, il faudrait pouvoir mettre sur pied

- 10 radiotélégraphistes
- 5 cuisiniers
- 3 mécaniciens auto
- 2 mécaniciens radio.

Parmi les interprètes, nous devrions mettre à disposition de la Commission 5 interprètes parlant l'anglais et le coréen, et 3 interprètes parlant l'anglais et le chinois.

Une partie du personnel subalterne et des interprètes pourrait être des civils.

b) Matériel

Les moyens de transport, les installations administratives, les moyens de liaison seront fournis par chacun des partis.

c) Service Sanitaire

Les deux adversaires se chargeront du service sanitaire mais nous avons été d'avis qu'il serait bon que chaque pays fournisse un officier du service de santé, spécialement pour les équipes stationnées ou devant être engagées dans la zone Nord. Il serait bon, à ce sujet, de prévoir quelques médecins de plus à qui on pourrait faire appel dans le cas où le service sanitaire se révélerait insuffisant en Corée du Nord.

d) Vaccinations

Les vaccinations requises sont : fièvre typhoïde, paratyphus, choléra, petite vérole et tétanos.

e) Equipements

L'équipement normal d'été et d'hiver sera fourni par les neutres. Les Américains sont disposés à fournir aux missions suédoise et suisse l'équipement spécial qui serait nécessaire spécialement pendant l'hiver. Je vous enverrai une liste de l'équipement standard que l'armée américaine estime être le mieux adapté aux conditions du pays.

f) Subsistance

Sera fournie sur place.

g) Frais

Selon l'article 18 du projet de Convention d'armistice, les frais de la "Military Armistice Commission", de la NNSC et de ses équipes seraient partagés également entre les deux partis.

Nous avons insisté pour que les salaires, les indemnités, la solde et les diverses assurances soient payés par les deux partis.

Les Américains n'ont pas voulu s'y engager et désirent faire traiter la question par leurs représentants diplomatiques. Ils n'ont pas été à même de nous donner des chiffres sur lesquels nous aurions pu nous baser. Aussi nous avons demandé à Mr. Seward, représentant de l'ONU, de bien vouloir nous fournir une documentation que je vous ferai parvenir dès que je l'aurai reçue. Il sera intéressant de la comparer avec les salaires que reçoivent les employés de la Croix-Rouge Internationale pour des missions analogues.

h) Transport

Le transport des missions suédoise et suisse serait fait par les soins de l'aviation américaine. Les missions devraient se réunir soit à Zurich, Paris, Rome ou Stockholm.

Nous avons envisagé la possibilité d'envoyer le plus vite possible après la conclusion de l'armistice un détachement de premier échelon qui préparerait sur place l'arrivée du reste des missions.

Le Colonel CAIRNS de l'USAF, délégué du Commandant des troupes des Nations Unies, est reparti pour Tokio et répondra prochainement aux questions que nous lui avons posées.

- 10 -

Mr. MOHN, délégué du Ministère des Affaires étrangères de Suède, passera en Suisse dans quelques semaines. Je vous aviserai de son arrivée, afin que vous puissiez le mettre en contact avec la personne qui s'occupe de l'organisation de la mission.

Si le travail que nous avons fait à Washington a permis d'éclaircir un grand nombre de questions, il ne faut cependant pas se dissimuler que les propositions dont je vous ai fait part ne pourront être mises en exécution que si les délégués tchèques et polonais veulent bien s'y rallier.

Une réunion de représentants des 4 neutres serait des plus utile, mais les Etats-Unis ne veulent pas en prendre aujourd'hui l'initiative.

Col. d'EMG. de Bremond
Attaché militaire et de l'air.

3 annexes:

- Annexe No 1, en 1 exemplaire
(un autre exempl. a été envoyé
le 14 mars au DPF);
- Annexe No 2, en 2 exemplaires;
- Annexe No 3, en 2 exemplaires.

I.USA-7740
X.158 Korea
dBr/AH.

le 5 juin 1952.

Monsieur le Ministre Ch. Bruggmann,
Légation de Suisse,
W a s h i n g t o n .

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre deux exemplaires
avec annexes de mon

"Rapport sur la réunion d'information concernant la
Commission de surveillance de nations neutres
pour l'armistice en Corée (Neutral Nations
Supervisory Commission, NNSC)",

en vous demandant de bien vouloir les faire parvenir au
Département politique fédéral. Un de ces exemplaires est
destiné au Département militaire fédéral.

J'envoie pour information une copie de mon rapport,
sans annexes, à la Section des renseignements de l'E.M.G.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance
de ma haute considération.

Colonel EMG L. de Bremond,
Attaché Militaire et de l'Air.

Annexes.